



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 22 juin 2016**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2016
3. Assermentation
4. Communications du bureau
5. Informations de la Municipalité
6. Demande de crédit pour la pose d'un nouveau revêtement dans la cour extérieure de l'école - préavis N° 2/2016
7. Demande de crédit pour la réfection de l'immeuble du Chauchay et l'extension du CMS – préavis N° 3/2016
8. Comptes 2015 – préavis N° 4/2016
9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : F. BUENSOD – E. FLEURY – B. GAUD – F. GAVILLET VOLLENWEIDER – I. HAAGENSEN – H. JOCHAUD-DU-PLESSIX – S. MOSES – J.-L. PHILIPPIN – R. SANSONETTI.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.

3. Assermentation

Le **PRESIDENT** procède à l'**assermentation de C. HILFIKER**, Municipal pour la législature 2016-2021.

4. Communications du bureau

Le PRESIDENT :

- « Fête lacustre » à la plage de Mies les 24 et 25 juin.
- « 1^{er} août » organisé par la commune de Chavannes-des-Bois cette année.
- « La Revue de Terre Sainte » au théâtre des Rojalets les 24 et 25 juin.
- « La Guinguette » : les 3, 4 et 5 novembre. <http://laquinguette.ch/>

5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Sécurité :
 - Réduction très importante, entre 2014 à 2015, du nombre de vols par effraction qui est passé de 44 à 25 cas soit une diminution de 43%.
 - La Municipalité reste attentive à cette problématique. Il semble qu'il y ait une légère recrudescence ces derniers temps.
 - A été élu Président de la Commission intercommunale de Sécurité.
- Deux postes à repourvoir au Secrétariat communal : Un préposé au contrôle des habitants (poste à environ 80%). Mme Rouche va réorienter sa vie professionnelle avec un travail plus proche de son domicile. Nous nous en séparons avec regret et dans de très bonnes conditions. Egalement, remplacement courant 2017 de notre boursière à la suite du départ à la retraite de Mme Imboden. Plus de 100 candidatures ont été reçues.
- Remerciements de la Municipalité en cette fin de législature à toutes les Conseillères et Conseillers pour le temps consacré à la gestion de notre commune.
- Remerciements de la Municipalité à J. WILDBERGER, Municipal, s'occupant du dicastère comprenant notamment la gestion des routes (revêtements de phono-absorbant), établissement du concept énergétique communal, transfert de l'ancienne STEP et la réhabilitation du site, la participation au projet de la requalification de la RC1 (Route Suisse) , la gestion de la balayeuse intercommunale, l'étude du projet de skatepark, sa collaboration à l'échelle intercommunale pour l'optimisation des infrastructures sportives, contribution également à la gestion informatique communale.

C. FIGEAT :

- D'un commun accord avec l'équipe actuelle de la Couronne, résiliation du contrat dès fin août 2016.
- La Municipalité est actuellement à la recherche de nouveaux repreneurs. Elle a déjà reçu un grand nombre de dossiers.
- Volonté que le restaurant soit ouvert plus souvent notamment le samedi soir. Cela a été inclus dans le cahier des charges.
- Baisse de fréquentation de la Couronne ces derniers mois. Cela semble être une baisse généralisée dans la restauration en ce moment.

S. EMERY :

- Recherche d'un volontaire qui reprendrait la confection de la soupe du Noël des enfants.
- Projet piscine /patinoire : instruction judiciaire est terminée. En attente de jugement actuellement.
<http://www.terresainte.ch/piscine/>
- Flyer disponible sur les tâches de notre travailleur social de proximité.
www.mies.ch/pdf/TSP2016.pdf

J. WILDBERGER :

- Rapport de gestion 2015 des SITSE (Services industriels de Terre Sainte et environs) est maintenant disponible.
- Feedback de l'installation photovoltaïque à la voirie :
 - Au lieu de tuiles, 80m² de panneaux ont été posés pour une puissance « crête » (Watt-peak) de production de 12.5kW et un coût d'environ CHF 30'000.
 - Subside sous forme d'une rétribution unique d'environ CHF 9'000. Bref, un coût après subside de CHF 21'000.
 - Propre-consommation par la voirie d'une partie de l'électricité produite. Le surplus est réinjecté dans le réseau.
 - Calculateur de la rentabilité financière d'une installation photovoltaïque est disponible sur le site de Swissolar : <http://www.swissolar.ch/fr/pour-maitres-douvrage/outils-de-calcul/calculateurs-pour-installations-pv/>
 - L'installation est entièrement amortie en 15 ans. Electricité « gratuite » après. La durée de vie des panneaux est estimée à environ 30 ans.
 - Cela démontre bien qu'actuellement déjà, même pour une petite installation, l'énergie solaire est déjà un investissement rentable.

La feuille de calcul sur la rentabilité de l'installation de la voirie est jointe à la fin de ce PV.

J.-L. RAY demande s'il y a un système de stockage de l'excédent d'électricité produite.

J. WILDBERGER indique qu'il n'y a pas de batterie dans cette installation. L'électricité est d'abord consommée par la voirie. Tout surplus de production est réinjecté dans le réseau.

P. MEIER demande si l'on a une idée de la consommation électrique globale de la commune ? A-t-on considéré le marché libre de l'électricité ? Il pourrait y avoir une économie substantielle à réaliser.

J. WILDBERGER : Les SITSE l'ont fait car ils ont une consommation relativement importante. En théorie, dans le futur, les plus petits clients (Mies par ex) pourront choisir également leur fournisseur d'électricité.

Le SYNDIC : Une réflexion sera faite durant la prochaine législature. Les technologies avancent vite. Mies a de très bonnes conditions pour contracter des emprunts à taux très bas. Par exemple, un passage au LED de tout l'éclairage public est à étudier.

La Municipalité a aussi eu le souci dans le projet du complexe au Sorbier de chercher à optimiser les économies d'énergie.

Le PRESIDENT observe que cette réflexion pourrait intéresser la Commission de l'environnement. Il semblerait que les nuisances lumineuses soient beaucoup plus importantes avec les LED qu'avec des ampoules traditionnelles.

J. WILDBERGER :

- Prix du photovoltaïque a très fortement baissé.
- Sa propre installation privée de 5kW avait coûté, il y a seulement quelques années, le même prix (CHF 30 000) que l'installation de la voirie de 12.5 kW. Bref, une baisse de coût/kW d'environ 60%.
- N'importe quel privé pourra obtenir le même prix d'installation que celui obtenu pour la voirie.
- La rétribution unique pour toute nouvelle installation n'est pas un subside communal.
http://www.swissolar.ch/fileadmin/user_upload/2016.01.22_Faktenblatt_EIV_FR.pdf

G. DERIAZ :

Étapes projet du Sorbier :

1. Constat des besoins dans la commune (en 2013 et 2014). Trois pôles de développement avaient été mis en avant comme potentiellement intéressants (pôle des rives du lac ; pôle centre du village ; pôle quartier du Sorbier)
2. Précision du programme du quartier du Sorbier notamment avec la mise en place d'ateliers créatifs => choix d'un concours et établissement d'un cahier des charges.
3. Concours international : 18 dossiers dont 8 ont été sélectionnés (importance de la créativité + maîtrise du projet qui doit rester en main communal) => 8 avant-projets => 1 lauréat.
4. Avec le lauréat, développement d'un projet définitif. Jusqu'à fin 2017, élaboration du dossier d'autorisation de construire + devis des entreprises.
5. Réalisation (durée d'environ 2 ans).

L'année passée, le Conseil communal avait accepté le préavis n°2/2015 pour le concours d'architecture. D'ici la fin de l'année 2016, idéalement à l'assemblée d'octobre, présentation d'un deuxième préavis pour le financement de l'élaboration du projet définitif.

Le troisième préavis (en principe autour de fin 2017, début 2018) proposera la réalisation de l'ouvrage.

Le jury pour la détermination du lauréat du concours a été constitué de membres de la Municipalité, du Conseil communal, de professionnels et de quelques experts.

Le projet lauréat est le projet « Amuse Toit ».

<http://www.mies.ch/concours/>

Le SYNDIC souligne la clairvoyance et les bonnes réflexions de nos prédécesseurs. Dans les années 70, tous les terrains appartenant à des particuliers ont été acquis par la commune dans la zone au Sorbier dans de très bonnes conditions et ont pu être regroupés grâce à des échanges intelligents.

S. MASCALI :

Pour pouvoir se prononcer sur l'acceptation des frais d'architecte pour l'élaboration du projet définitif, il est nécessaire d'avoir une idée du coût global du projet. En effet, il ne servirait à rien que l'on accepte l'élaboration des plans pour finalement refuser d'aller plus loin si le coût du projet s'avérait trop important.

G. DERIAZ souligne la pertinence de la remarque de S. MASCALI. Il précise toutefois que pour avoir un budget précis, il faut pouvoir développer le projet définitif. Pour le développer, il faut donner un mandat au bureau d'architecte et aux ingénieurs.

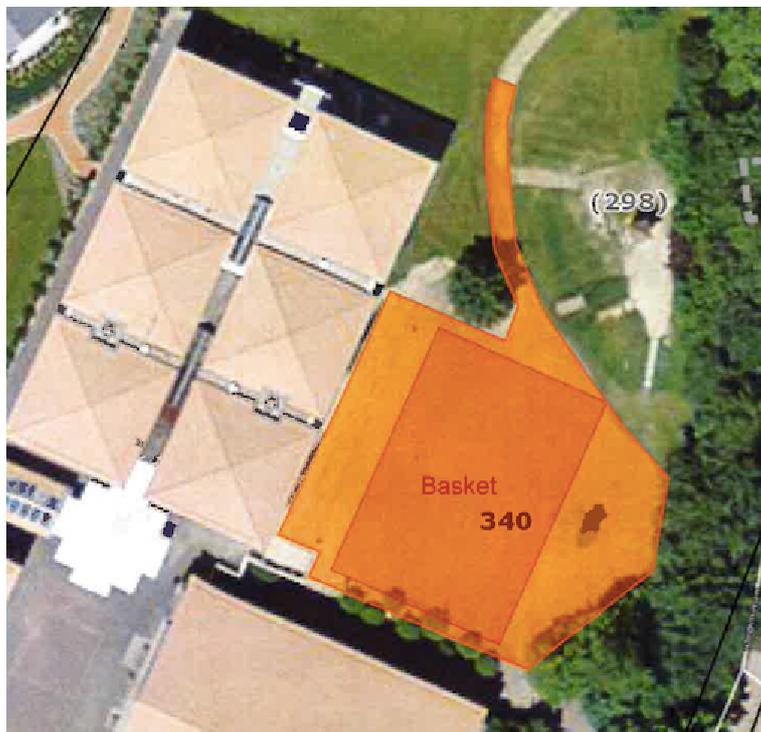
Processus : L'architecte lauréat va présenter une offre sur la base d'une estimation du coût global du projet. Cette offre sera comparée avec l'estimation déjà faite de l'ingénieur engagé dans le cadre du concours. Les normes SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes) définissent un pourcentage du montant global d'un projet qui est attribuable à la conception du projet définitif.

Suite à une discussion avec le bureau lauréat, il y aura probablement une déconnexion entre le skatepark et la basket 3 contre 3 afin de pouvoir réaliser plus rapidement le skatepark.

6. Demande de crédit pour la pose d'un nouveau revêtement dans la cour extérieure de l'école - préavis N° 2/2016

J. WILDBERGER :

- Zone orangée va être recouverte du nouveau revêtement.
- 2 coloris : terrain basket sera rouge brique, le reste sera beige.
- Coût de projet : 2 offres (Entreprises Walo et Jacquet). Walo a été sélectionné pour des questions de prix (CHF 117 000) et de réalisation.
- Travaux en principe cet été.



Plan de la zone où le revêtement va être refait.

Source : Préavis n°2/2016

Terrain de Basket :

- Obligation légale d'en avoir un pour l'école.
- Les panneaux de basket sont amovibles. Ils sont pour l'usage de l'école exclusivement.
- En dehors des heures de cours, il faudra étudier la possibilité, avec les enseignants, pour que le public puisse y avoir accès.

S. MASCALI relève qu'une demande de subvention est en cours auprès du comité du sport vaudois. A signaler que ce n'est pas une certitude qu'elle soit obtenue.

D'autre part, la Municipalité a sollicité un subside de la FIBA (Fédération internationale de basketball). Réponse en attente.

A. BAERTSCHI (Commission des travaux), J.-P. STREIT (Commission de l'environnement) et S. MASCALI (Commission des finances) recommandent l'acceptation du préavis n°2/2016.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de pose d'un revêtement bitumineux dans la cour extérieure de l'école.
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 120'000 pour le financement de ces travaux.
- Financer cet investissement de CHF 120'000 par la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti sur une durée maximale de 15 ans.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.

7. Demande de crédit pour la réfection de l'immeuble du Chauchay et l'extension du CMS - préavis N° 3/2016

G. DERIAZ :

- Bâtiment a environ 40 ans et nécessite une réfection.
- Garantir le maintien du Centre médico social à Mies. C'est un service utile à nos aînés. Cependant, le CMS a besoin de s'agrandir.
- Récupération des 4 garages au rez-de-chaussée du bâtiment, transformés en bureaux.
- Reconstruction des 4 garages à l'extérieur du bâtiment. Végétalisation pour les intégrer dans le site.
- Façade Sud abîmée + infiltrations d'eau + mauvaise isolation => refaire l'isolation et la façade.
- Amélioration énergétique du bâtiment : pose de panneaux solaires thermiques sur le toit + possiblement des panneaux photovoltaïques également.
- Planning : d'abord construire les 4 garages. Ensuite seulement, transformation des garages intérieurs et réfection du bâtiment.
- Il est possible que pendant les travaux, il faille déplacer quelques bureaux dans des containers.
- Dans les comptes, le bâtiment est entièrement amorti. La valeur d'assurance ECA (Etablissement cantonal d'assurance) est d'environ CHF 3 600 000. Montant des travaux prévus : CHF 750 000.
- Garantie obtenue du CMS de rester au moins 6 ans.

Diverses remarques :

- A l'exception de l'isolation du plafond du local citerne, on ne touche pas au sous-sol du bâtiment.
- Le local des archives avait déjà été revu. Il est actuellement aux normes (feu et eau).
- Droits à bâtir résiduels : possibilité de construire un 2^{ème} bâtiment neuf dans le futur.
- Par rapport au projet de base (5 garages au lieu de 4), on observe une réduction de CHF 20 000. Cependant, cette diminution est compensée par une augmentation du budget pour l'isolation. En effet, le thermicien a indiqué qu'il serait très difficile d'isoler les garages existants aux normes actuelles.
- La Municipalité n'a pas opté pour des garages préfabriqués pour des questions d'esthétisme. Les garages auront un toit.
- On s'interroge également sur l'obligation de reconstruire ces garages. On dénote une obligation vis-à-vis des locataires actuels.

A. BAERTSCHI (Commission des travaux) souligne l'importance de faire un effort spécial pour rendre ces garages plus esthétiques. La Commission recommande l'acceptation du préavis n°3/2016

J.-P. STREIT (Commission de l'environnement) lit le rapport de la Commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis n°3/2016.

J. SHELDON (Commission des finances) :

La Commission propose que le loyer demandé au CMS soit augmenté afin de maintenir le rendement actuel d'environ 3.6%. La Commission recommande d'approuver le préavis n°3/2016. La Municipalité est en discussion actuellement sur l'augmentation de loyer. Ce dernier ne pourra probablement pas être maintenu à 3.6%. Un équilibre est recherché. L'augmentation du loyer devrait être proportionnelle au nombre de m² de bureaux supplémentaires. Ainsi, le loyer devrait atteindre au moins CHF 5000 /mois (voire CHF 5100/mois).

Par ailleurs, les charges du bâtiment ne sont pas comprises dans ce loyer.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'agrandissement du CMS de Terre Sainte, la construction de garages et l'entretien de l'immeuble du Chauchay.
- Lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 750'000 à prélever sur le compte 928.100.4 « fonds de rénovation des bâtiments ».
- Financer cet investissement par la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti sur une durée maximale de 15 ans.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.

8. Comptes 2015 – préavis N° 4/2016

C. FIGEAT :

- Bénéfice d'environ CHF 130 000 malgré un taux d'impôt réduit à 49 cts (contre 52 cts en 2014).
- Amortissement extraordinaire de CHF 700 000 de la déchèterie. Le résultat, sans cet amortissement, aurait donc été de CHF 830 000.
- Revenus dépassent pour la première fois le cap des CHF 20 millions (en partie provenant de la dissolution de la provision 2014 liée à la facture sociale).

Revenus

Les principales recettes fiscales de la Commune ont évolué de la manière suivante :

(000 CHF)	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Variation</u>
Impôt sur le revenu	9'352	7'105	+ 32 %
Impôt sur la fortune	1'797	1'234	+ 46 %
Impôt à la source	35	243	- 86 %
Impôt spécial des étrangers	990	728	+ 36 %
Impôt frontaliers	218	169	+ 29 %
Impôt bénéfice personnes morales	154	131	+ 15 %
Impôt foncier	704	669	+ 5 %
Droits de mutation	423	1'677	- 75 %
Impôt sur les successions/donations	87	495	- 82 %
Impôt sur les gains immobiliers	460	3'802	- 88 %

Source : préavis n°4/2016

- Impôt sur les gains immobiliers et droits de mutation : en 2014, vente d'une parcelle au bord du lac qui avait rapportée à peu près CHF 4 millions (dont on rétrocède la moitié au Canton au niveau de la facture sociale). Ceci explique la baisse de 88% entre 2014 et 2015.
- Impôt sur le revenu et la fortune : Hausse des recettes de plus de CHF 3 millions. On espère que ce trend sera pérenne. Dans tous les cas, cette augmentation est de « meilleure qualité » que des recettes issues de sources beaucoup plus aléatoires comme les impôts sur les gains immobiliers ou sur les successions. Ceci est donc très réjouissant.
- Déchèterie :
 - Coût construction : CHF 1 700 000.
 - Au bilan, à ce jour : CHF 438 000.
 - Amortissement annuel usuel : CHF 78 000. Il faudrait ainsi 6 ans pour l'amortir intégralement.
 - Si le résultat 2016 de la commune devait être très positif, alors on pourrait amortir entièrement la déchèterie et travailler sur une réduction de la taxe forfaitaire sur les déchets.

Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) :

- Votation cantonale acceptée par le peuple.
- Pré-projet du Conseil d'Etat vaudois : compensation nécessaire de la baisse des recettes.
- Mies pourrait voir son taux d'impôt augmenter jusqu'à 4 points.

G. SAGNA- EICHENBERGER sur les provisions 2015 effectuées par la commune. Y a-t-il des règles précises pour déterminer les montants à provisionner ?

C. FIGEAT : La facture sociale prélève les 50% des droits de mutation, gains immobiliers et donations et 30% de l'impôt sur les frontaliers. On additionne ces différents postes qui devront être payés et on provisionne à hauteur de ces montants.

G. SAGNA- EICHENBERGER s'interroge sur le résultat de la Couronne.

C. FIGEAT :

- Résultat de l'exercice 2015 : perte de CHF 52 000.
- Le mauvais chiffre d'affaires de la Couronne est en grande partie imputable aux travaux du centre du village en 2015.

J.-P. STREIT : Montant total des amendes de CHF 350 semble faible. Il y a eu pourtant de nombreux problèmes liés à des constructions dans le village + divers problèmes sur la route suisse.

C. FIGEAT :

- Les ASP (Assistant de sécurité publique) sont arrivés durant le courant de l'année. L'année 2015 n'est donc pas une « année de référence ».
- L'idée est d'avertir les gens avant tout.
- On met des amendes quand il y a un réel abus de la situation (se garer en permanence devant la poste, devant chez Dom, sur le parking de la gare ou sur le parking de l'EMS)

G. PERRIN (Commission de gestion) relève que les comptes sont toujours bien tenus et recommande au Conseil d'approuver les comptes 2015.

Quelques précisions concernant le rapport de la Commission de gestion :

G. DERIAZ :

- 3 logements réalisés dans la maison de la commune sont achevés et loués pour un montant de CHF 3'850 (et non CHF 3'000) soit un rendement d'environ 2.7%.
- Subvention pour le réaménagement du centre du village est en attente. Montant autour de CHF 75'000.
- La facture du notaire n'est pas encore arrivée.
- Le bureau Urbaplan a bien aidé la commune lors de l'organisation du concours. La prestation était budgétée à CHF 80'000. Le montant facturée sera probablement entre CHF 65'000 et CHF 70'000.

S. MASCALI (Commission des finances) remercie C. FIGEAT pour ce très bon travail et fait remarquer que le résultat budgété pour 2015 était une perte de CHF 1.6 millions. Au final, c'est un bénéfice de CHF 900 000 (hors amortissement extraordinaire) soit une différence positive de CHF 2.5 millions. Il faudra s'en souvenir lorsque l'on fixera le taux d'imposition 2017.

C. FIGEAT nuance avec le gros chantier potentiel au Sorbier qu'il faudra financer.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Accepter les comptes 2015 tels que présentés dans le préavis n°4/2016.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.

9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

S. MEYLAN (ASCOT – Association intercommunale de Terre Sainte - et AJET – Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) :

- Les comptes 2015 ont été acceptés.
- Les statuts et les règlements des deux associations ont été revus.

A. HEPP (Commission des dons) :

- Les 30'000 CHF attribués à la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) ont été répartis comme suit :
 - CHF 20'000 pour la reconduction du projet de sécurité alimentaire et désendettement à Madagascar. Ce projet touche environ 20'000 personnes.
 - CHF 10'000 pour un projet au Burkina Faso pour la valorisation des déchets à travers le recyclage.
<http://www.fedevaco.ch/cms/page.php?p=9>

On remarque qu'il serait intéressant de présenter au Conseil Communal les résultats de ces dons. G. DERIAZ va regarder avec la FEDEVACO pour organiser cela.

10. Divers et propositions individuelles

O. EMERY :

- Remerciement à J. WILDBERGER pour tout le travail effectué.
- Climat très positif dans cette assemblée pendant toute la législature avec une Municipalité efficace qui travaille largement ensemble. L'ambiance dans ce Conseil est bien améliorée par rapport aux 5 années précédentes. Remerciement donc à toute la Municipalité.

J. SHELDON : Signalisation de la piste cyclable sur la route de St-Cergue : sur une partie, la piste cyclable est à gauche, sur l'autre à droite.

J. WILDBERGER :

- La route n'étant pas assez large pour mettre une piste cyclable de chaque côté, il a été décidé de marquer la piste du côté où les cycles se retrouvent en montée. Cela permet de sécuriser les cyclistes lorsqu'ils roulent plus lentement.
- Faire ralentir les gens pour mieux protéger les cyclistes. Une majorité de personnes respecte ces pistes cyclables et roule donc davantage au milieu de la chaussée. Par conséquent, les automobilistes se croisent un peu plus près et roulent ainsi plus doucement.

C. STEVENS demande s'il est possible d'utiliser l'excédent d'électricité produit par les panneaux solaires pour illuminer par exemple les tennis ?

J. WILDBERGER : À chaque heure de la journée, la différence entre la production et la consommation est réinjectée dans le réseau. Il n'y a pas de stockage d'électricité à Mies.

S. MEYLAN : Poubelle à la gare : toujours pas de poubelle dans le talus à côté de l'escalier à la gare.

La Municipalité en prend note et va en parler avec les employés communaux.

G. DERIAZ et A. BAERTSCHI : Dans le cadre du projet au Sorbier, il y aura des représentants des Commissions (travaux, environnement et finances) au sein d'une Commission ad'hoc pour accompagner le projet.

Le SYNDIC :

- La Municipalité souhaite et maintient une volonté participative du Conseil Communal contrairement à de nombreuses communes vaudoises. En effet, usuellement « la Municipalité propose et le Conseil Communal décide ».
- Tous ceux qui veulent apporter leur réflexion peuvent le faire (délai jusqu'environ la fin de l'été).

- Il est clair qu'on ne peut conduire un projet de cette nature à 60 autour d'une table car cela serait injouable. La Municipalité continuera à être ouverte vis-à-vis des Commissions ainsi que d'avoir un souci financier légitime.

R. MEROZ : Nouvelles de la cloche en bronze de la cour de l'école ?

J. WILDBERGER : Elle devait revenir mais l'entreprise n'a pas fini de la réparer.

Le SYNDIC :

- Dans un délai extrêmement court, le Canton a demandé à la Municipalité de se positionner sur un projet de loi sur la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire).
- Cela laisse à penser qu'il y a une véritable volonté cantonale à donner beaucoup plus de compétence au Canton et cela devrait réduire de façon sensible l'autonomie communale.
- Risque de démotivation pour de futurs municipaux et conseils communaux s'il n'y aurait plus rien à réfléchir et décider en matière d'aménagement du territoire.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 20h40.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER